

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS431

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 26

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Ces dispositions s'appliquent »

les mots :

« Le présent alinéa s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel